

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 décembre 2016**

**Rapporteur :  
Madame Marie-Christine  
COUSTANS**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/12/2016  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016  
(accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à la Ligue des Droits de l'Homme**

**La ville de Quimper accompagne les associations qui portent des projets et animations pour les Quimpérois. Dans ce cadre, il est proposé de soutenir la Ligue des droits de l'homme.**

\*\*\*

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) intervient dans les domaines concernant la citoyenneté, les droits et libertés, collectifs ou individuels. L'association tente de lutter contre l'ensemble des atteintes aux droits de la personne dans les domaines de la vie civique, politique et sociale. Elle intervient sur l'ensemble du territoire à travers ses sections locales.

La Section quimpéroise de la LDH par son action (communication, colloques, conférences, etc.) est présente sur la commune pour sensibiliser les habitants à ces questions et accompagne les personnes dont les droits n'ont pas été respectés en tenant, entre autres, une permanence hebdomadaire à la MPT de Penhars.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser une subvention de 500 €, pour l'année 2016, à Ligue des droits de l'homme section Quimper (imputation budgétaire 020 6574 115).